

**PPL animaux :
Les parlementaires sous la
pression de l'opinion des
Français**

Paris, le 25 janvier 2021



**SONDAGE
EXCLUSIF**

La 4^{ème} vague du baromètre annuel « Les Français et le bien-être des animaux » mené par la Fondation 30 Millions d'Amis et l'Ifop* réaffirme que la protection animale est une préoccupation majeure de la société. Si le gouvernement s'est – en partie – saisi de cette question cruciale à travers des annonces récentes, la pression sociétale reste forte à la veille des débats sur la proposition de loi visant à renforcer la lutte contre la maltraitance animale. Les parlementaires sont sommés par l'opinion d'aller au-delà des mesures envisagées, à ce jour insuffisantes par rapport aux attentes exprimées par nos concitoyens.

Après une année 2020 marquée par la crise sanitaire et son cortège de conséquences économiques et sociales sans précédent, 2021 devrait représenter l'année du changement... y compris en matière de protection des animaux ! C'est en tout cas ce qu'a exprimé une très large majorité de nos concitoyens, interrogés par la Fondation 30 Millions d'Amis lors de son [baromètre annuel « Les Français et le bien-être animal »](#) mené avec l'Ifop*.

Pour près de 7 Français sur 10 (69 %), les animaux sont mal défendus par les politiques, 68 % des sondés considérant que le gouvernement ne prend pas suffisamment en compte la protection animale dans son action. Néanmoins, ce dernier chiffre est en diminution (-7 pts par rapport à 2020), probablement en raison d'annonces récentes : [la fin de la castration des porcelets et du broyage des poussins](#) promise par l'ex-ministre de l'Agriculture Didier Guillaume (28/01/2020), les [mesures pour lutter contre l'abandon](#) des animaux de compagnie présentées par son successeur Julien Denormandie (21/12/2020), ou encore [l'interdiction de la captivité des animaux sauvages dans les cirques itinérants](#), la fin des delphinariums et la fermeture des élevages de visons pour leur fourrure annoncées par la ministre de la Transition Ecologique et Solidaire Barbara Pompili (29/09/2020). Ce score demeure toutefois très négatif, qui plus est à l'orée de la dernière année « utile » du gouvernement.


« Il est temps de prendre enfin des mesures concrètes ! »


« Ce gouvernement semble vouloir – en partie – répondre aux attentes des Français en matière de protection des animaux, affirme Reha Hutin, Présidente de la Fondation 30 Millions d'Amis. Mais les mesures annoncées, pour certaines en passe d'être concrétisées à travers la [proposition de loi n°3661 visant à renforcer la lutte contre la maltraitance animale](#), restent largement insuffisantes par rapport aux exigences exprimées par nos concitoyens en la matière : le temps des vœux pieux et des discours est révolu ; il est temps que ceux qui nous gouvernent prennent enfin des mesures concrètes. »

Sur les principales thématiques de protection animale, les Français se positionnent nettement plus loin que les mesures envisagées dans la proposition de loi, invitant les politiques à beaucoup plus d'audace :

1- L'interdiction de la vente d'animaux de compagnie par petites annonces et en animalerie


Plus de 6 personnes sondées sur 10 (64 %, +5 pts vs 2020) espèrent l'interdiction de la vente d'animaux de compagnie par petites annonces, et 61 % (+4 pts vs 2020) sont favorables à l'interdiction de la vente d'animaux de compagnie en animalerie.

 Parmi les exemples à suivre, la Californie a officialisé dès 2019 [l'interdiction de la vente d'animaux issus d'élevages dans les animaleries](#) – qui devront désormais présenter des animaux issus de refuges – tandis que la Grande-Bretagne a interdit la vente des chiens et des chats âgés de moins de 6 mois dans ces établissements.

 A ce jour, la proposition de loi n°3661 visant à renforcer la lutte contre la maltraitance animale prévoit de mentionner la provenance des animaux proposés à la vente, une mesure largement insuffisante pour éviter les achats « coup de cœur » – et les abandons qui en découlent – favorisés par la présence des animaux exhibés derrière les vitrines des animaleries ou par petites annonces sur le web.

2. La mise en place d'un permis de détention d'animaux de compagnie et la stérilisation obligatoire


Pour lutter contre le fléau de l'[abandon](#), 84 % des Français sont favorables à la mise en place d'un permis de détention d'animaux de compagnie, qui serait retiré à toute personne reconnue coupable d'abandon ou de maltraitance envers un animal.


 La proposition de loi n°3661 étudiée par les parlementaires prévoit de rendre obligatoire un « certificat de connaissances » pour informer et sensibiliser les futurs acquéreurs aux besoins de l'animal (Art. 1). Une modalité déjà largement répandue parmi les refuges et les professionnels, dont le caractère obligatoire s'avérerait largement insuffisant en comparaison du permis de détention souhaité par la majorité de nos concitoyens.

Par ailleurs, plus d'un Français sur deux (57 %) se dit favorable à la stérilisation obligatoire des animaux de compagnie, afin d'éviter les portées non désirées et notamment la [surpopulation féline](#) responsable de très nombreux abandons, euthanasies et mauvais traitements.

3- L'interdiction des animaux sauvages dans les cirques


Plus de 7 Français sur 10 (72 %, +5 pts vs 2019) sont favorables à la fin de l'exploitation des animaux sauvages dans les cirques.

 Cette mesure a déjà adoptée par 23 pays de l'Union européenne sur 28, tandis qu'à l'instar de la capitale, plus de 400 communes françaises ont refusé d'accueillir sur leur territoire des cirques exploitant des animaux sauvages, [sous l'impulsion de la Fondation 30 Millions d'Amis et de l'association Code Animal](#). La [pétition](#) pour interdire l'exhibition des animaux sauvages dans les spectacles itinérants recueille plus de 330.000 signatures.

 Si la ministre de la Transition Ecologique et Solidaire Barbara Pompili s'est engagée à interdire la présence d'animaux sauvages dans les cirques itinérants, la législation devra se montrer à la hauteur de cette promesse.


4- L'interdiction des delphinariums

2 Français sur 3 (66 %, +2 pts vs 2019) veulent voir la fin des delphinariums qui maintiennent en captivité des orques et des dauphins à des fins de divertissement.

 Pour concrétiser les annonces de Barbara Pompili évoquées plus haut, la proposition de loi n°3661 devra prévoir le devenir des cétacés actuellement captifs, en veillant particulièrement à ce que les critères de définition des futurs « sanctuaires » destinés à accueillir les animaux issus de la captivité soient suffisamment exigeants (notamment, présence d'un espace clos en mer) pour assurer leur bien-être.


5- L'interdiction du commerce de la fourrure


9 Français sur 10 (90 %) s'opposent au commerce de la fourrure. Un rejet unanime d'une cruauté qui cause la mort de 100 millions d'animaux exploités puis abattus à cette fin chaque année dans le monde. Plus de 370.000 personnes ont déjà signé la [pétition](#) réclamant la fermeture des fermes à fourrure en Europe.

 Si la proposition de loi n°3661 va dans le bon sens en interdisant l'élevage de visons d'Amérique pour leur fourrure en France, le texte exclut toutefois les autres animaux concernés par cette pratique cruelle (lapins angoras, etc.)

6- La fin de l'élevage intensif

85 % (+ 4 pts vs 2020) des Français sont favorables à l'interdiction de l'élevage intensif, qui vise à augmenter la productivité en raccourcissant les phases de croissance de l'animal ou en utilisant des espaces réduits.

 Une exigence sociétale d'autant plus forte actuellement que [le lien entre les élevages intensifs et les pandémies](#) est désormais clairement établi par les scientifiques. Dans notre pays, environ 80 % des animaux subissent ce mode d'élevage, qui nie totalement leur caractère d'êtres vivants doués de sensibilité.


 Sur ce sujet, l'opinion est en attente d'avancées majeures, alors que la proposition de loi visant à renforcer la lutte contre la maltraitance animale exclut cette thématique de son champ d'application.

7- L'abattage des animaux sur leur lieu d'élevage

Pour éviter les [souffrances liées au transport des animaux](#) et les scandales de maltraitance dans les abattoirs, 81 % des sondés se déclarent favorables à ce que les animaux d'élevage soient désormais abattus sur le lieu de leur élevage par des professionnels.


8- L'interdiction de l'abattage des animaux sans étourdissement préalable

84 % des Français adhèrent à l'idée sans équivoque selon laquelle « la pratique consistant à abattre des animaux en pleine conscience est inacceptable quelles que soient les circonstances », 54 % se déclarant même « tout à fait d'accord » avec cette affirmation (une proportion qui croît remarquablement avec l'âge, de 39 % chez les moins de 25 ans à 67 % chez les 65 ans et plus).

 Une inacceptabilité tout récemment actée par la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE), selon laquelle [l'étourdissement des animaux n'est pas incompatible avec les rites religieux](#) (17/12/2020). Le gouvernement français doit d'urgence légiférer afin de se conformer au droit européen.


9- L'instauration du dimanche comme jour non chassé

Plus de 8 Français sur 10 (82 %) souhaitent à minima que le dimanche devienne un jour non chassé. Un souhait en augmentation de 28 points en dix ans (54 %).

 Alors que la chasse fait chaque année de nombreuses victimes humaines et animales, la France est l'un des rares pays d'Europe où il est possible de chasser tous les jours de la semaine lors de la saison de chasse. Or, les restrictions de déplacements adoptées pour combattre la crise sanitaire n'ont fait que renforcer l'importance accordée par nos concitoyens à la possibilité de profiter – sereinement – de la nature !

10- L'abolition de la chasse à courre

Près de 8 Français sur 10 (77 %, +2 pts vs 2019) se prononcent pour l'interdiction de la chasse à courre, un chiffre en progression constante ces dernières années.


 La France doit rejoindre les nombreux pays de l'UE qui l'ont bannie, à l'instar du Royaume-Uni où ce procédé était pourtant culturellement très implanté. La [pétition](#) de la Fondation 30 Millions d'Amis contre la chasse à courre fédère déjà plus de 250.000 signataires.

11- L'interdiction de la corrida

3 Français sur 4 (75 %, +25 pts vs 2007) se prononcent pour l'interdiction des corridas en France. La [pétition](#) pour interdire définitivement cette pratique – aussi barbare qu'inutile – a déjà recueilli près de 410.000 signatures.

12- La fin de l'expérimentation animale

Dès lors qu'il est démontré que des méthodes substitutives existent, 89 % (+3 pts vs 2019) des Français sont favorables à l'interdiction de toute [expérimentation animale](#).

 Près de 2 millions d'animaux ont été utilisés pour la science en France en 2018, selon le [ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation](#). La Fondation 30 Millions d'Amis adresse aux instances européennes une [pétition](#) afin qu'elle incite les Etats membres à mettre fin aux tests sur les animaux, déjà signée par plus de 370.000 personnes.

« Au législateur de prendre pleinement la mesure de ces exigences sociétales »

« La mise en œuvre de mesures pour améliorer la protection des animaux s'est accélérée depuis la reconnaissance des animaux comme des "êtres vivants doués de sensibilité" dans notre Code Civil en 2015, sous l'impulsion de la Fondation 30 Millions d'Amis, souligne Reha Hutin. Désormais, le législateur doit prendre pleinement la mesure de ces exigences sociétales, et aller plus loin ! Il en va de sa légitimité auprès de l'ensemble de nos concitoyens. »

*Etude menée pour la Fondation 30 Millions d'Amis par l'IFOP du 12 au 13 janvier 2021 auprès d'un échantillon de 1013 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus. Représentativité de l'échantillon assurée par la méthode des quotas.

Contacts médias :

Christel Petit – 06 14 43 11 72 – christel.petit@agence-cpcommunication.fr

FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS

reconnue d'utilité publique par décret du 23 mars 1995
75402 Paris Cedex 08 - tel : 01 56 59 04 44
30millionsdamis.fr